

ANNEE 2018/2019 : PROCEDURE DE CANDIDATURE A UNE MOBILITE DE STAGE ERASMUS+

Dossier de candidature :

Pour constituer votre dossier, vous devez télécharger sur le site du lycée :

- la fiche d'information « Mobilité de stage Erasmus+ » 2018/2019
- le formulaire de candidature 2018/2019
- la liste des pièces à fournir 2018/2019

Outre les documents, ci-dessus mentionnés, l'enseignante référente Erasmus+ du lycée organise des réunions d'information et transmet aux étudiants candidats, en temps voulu, le kit de mobilité de stage qui comprend notamment le contrat de mobilité et le contrat pédagogique ERASMUS+.

Le contrat de mobilité désigne les conditions particulières d'un séjour à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus +. Il sera signé par le proviseur du lycée et par les étudiants.

Les documents requis doivent être complétés et remis à l'enseignante référente Erasmus avant la mobilité et dans les délais communiqués.

Avant le départ et à la fin de la période de stage, l'étudiant doit passer un test linguistique en ligne. Pour ce faire, il reçoit un e-mail automatique qui l'invite à passer le test avant une date limite. De même, dès la fin du stage, l'étudiant est invité par mail à réaliser son 2nd test de langue en ligne et à soumettre un rapport, également en ligne.

Candidats éligibles au dispositif de mobilité de stage Erasmus+

Tous les étudiants inscrits dans notre établissement sont concernés quelle que soit leur nationalité. Seule restriction : un étudiant ne peut pas se porter candidat pour partir dans un pays dont il est ressortissant.

Etudiants en situation de handicap : il peut se porter candidat au même titre que tout autre étudiant. Les besoins spécifiques relatifs à son handicap sont analysés et les moyens nécessaires sont accordés par l'agence nationale pour rendre possible sa mobilité.

Critères de sélection

- Principes communs de sélection inscrits dans la charte :
 - Équité de traitement des candidats
 - Transparence des critères de sélection
 - Non-discrimination des publics les + éloignés de la mobilité
- Critères propres au Lycée de Gascogne :
 - Motivation et engagement

- Motivation et engagement pour la mobilité que l'équipe pédagogique constatera (activité de recherche de stage). Le lycée apportera également son soutien dans cette démarche par l'intervention des professeurs pour aider l'étudiant à choisir des entreprises et des projets éligibles aux attentes de la formation et pour favoriser tous contacts et dialogues avec les entreprises.
- Motivation et engagement dans la formation (assiduité, implication, résultats académiques etc ...)
- Intérêt pour la langue* de travail du stage et la culture du pays d'accueil
* La langue de travail peut éventuellement être différente (anglais) de la langue pratiquée dans le pays d'accueil. Toutefois l'intérêt pour la culture est supposé induire le respect des modes de fonctionnement et la capacité d'adaptation. Il s'agit plus de mesurer l'attitude et l'engagement que le niveau, la mobilité ayant justement pour objectif des progrès dans ce sens. Le niveau requis peut dépendre des compétences à mettre en œuvre lors du stage et est validé par le professeur de langue.
- Capacité à respecter les procédures
- Capacité à respecter les règles (documents à rendre etc..) et respect des conditions de présentation exigées pour la candidature

• Sélection des candidats par une commission :

Une commission, constituée de professeurs, d'agents administratifs et du référent Erasmus+, se réunit pour étudier les candidatures et sélectionner les étudiants bénéficiaires au regard des critères mentionnés.

La commission classe les étudiants en trois groupes :

- Allocataires ERASMUS +. Ces candidats sont classés du plus méritant au moins méritant. Ils formalisent en signant leur contrat de mobilité avec le lycée.
- Les étudiants participants non allocataires. A ce titre, ils pourront éventuellement bénéficier de l'inscription comme étudiants ERASMUS + sans percevoir d'allocation. Ils constitueront aussi une liste d'attente en cas de désistement d'étudiants allocataires.
- Les étudiants non retenus pour une candidature ERASMUS +.

Une fois sélectionnés, les étudiants signent avec le lycée un contrat de mobilité de stage Erasmus+ précisant leurs droits et devoirs d'étudiants ERASMUS+ et les engageant à respecter les conditions indiquées dans la Charte de l'étudiant ERASMUS. Les étudiants signent également un contrat pédagogique avec le lycée et l'entreprise d'accueil, dans lequel sera précisée la nature du stage prévu, les objectifs et missions, les personnes référentes.

Chaque étudiant doit attester de la souscription à une assurance responsabilité civile ainsi qu'à une assurance rapatriement.

Règles à respecter impérativement

L'étudiant doit remplir toutes les obligations de l'étudiant ERASMUS + :

- Lire et accepter la charte de l'étudiant Erasmus+
- Remettre une copie de la convention de stage en bonne et due forme pour pouvoir établir le contrat Erasmus+

- Remplir, signer, faire signer et remettre au référent Erasmus+ le contrat de mobilité et le contrat pédagogique dans les délais mentionnés, et dans tous les cas avant le départ en stage
- Remplir, signer, faire signer et retourner l'original de l'attestation de stage Erasmus+ à la fin du stage
- Remplir, signer, faire signer et retourner l'Europass Mobilité à la fin du stage
- S'inscrire sur la plateforme d'aide linguistique et évaluation en début et en fin de stage
- Soumettre le rapport de participant, en ligne dans les délais impartis à la fin du stage

ATTENTION : dans le cas de non remise de l'un des documents ou non-exécution d'une des procédures, l'étudiant peut être amené à rembourser une partie ou la totalité de l'allocation octroyée.